

Interpellation de M. Desmet : Promotion de la pratique cycliste.

M. Desmet précise que la récente enquête sur la pratique du vélo menée auprès de plus de 2.000 élèves fréquentant les établissements scolaires ucclais l'a incité à revenir sur un sujet qu'il a abordé lors de la séance de juin 2017 du Conseil communal.

Parallèlement aux axes du Bypad qui viennent d'être approuvés, cette étude, lancée par l'association Oxy 15 et la section locale du Gracq (Groupe de recherche et d'action des cyclistes quotidiens), devrait permettre d'ajuster les points de vue à partir des demandes et constats formulés par les élèves, tout en traçant de nouvelles pistes de réflexion.

En juin, M. Desmet avait souligné l'important travail mené conjointement par la cellule des gardiens de la paix et l'ASBL Pro Vélo afin d'initier et d'encadrer les élèves lors des déplacements cyclistes.

Le soutien fourni par le staff des gardiens de la paix a permis en septembre dernier aux élèves du 3ème degré de l'école Saint-Paul de participer à la Parade Bike Brussels en se rendant à vélo à Tour et Taxis depuis leur école et de découvrir la forêt de Soignes dans le cadre d'une excursion à vélo. Ces deux déplacements, fruits d'un travail de plusieurs mois, sont particulièrement exemplaires.

Les nombreuses missions des gardiens de la paix sont définies par la loi de 2007. Toutefois, leurs effectifs sont insuffisants pour pouvoir toutes les mener, surtout si la commune souhaite qu'un plus grand nombre de citoyens puisse bénéficier de leur travail.

Le Collège pourrait-il fournir des données sur le cadre actuel ainsi que sur les éventuelles perspectives d'augmentation des effectifs ?

Les pouvoirs communaux bénéficient d'un financement de la part des instances fédérales et régionales. M. Desmet souhaiterait connaître le montant de ces subsides ainsi que celui de la subvention communale complémentaire.

Le travail visant à assurer l'initiation des enfants est primordial. Cependant, les jeunes cyclistes osent trop rarement poursuivre la pratique quotidienne du vélo en dehors du cadre scolaire parce qu'ils ont peur. Il serait particulièrement opportun de transformer les voiries au plus vite afin qu'Uccle devienne une commune « bicycle fair » et que les cyclistes ne soient plus perçus comme des obstacles à la mobilité des voitures.

M. Desmet estime aussi que le programme obligatoire des écoles devrait intégrer une formation à la pratique du vélo.

M. le Président répond que depuis 2007, la mission des gardiens de la paix consiste à accroître le sentiment de sécurité des citoyens en prévenant les nuisances dans les espaces publics. Parmi les actions prévues par la loi pour l'accomplissement de cette mission, il convient de citer la sensibilisation des citoyens au Règlement général de police (RGP) et de la circulation routière ainsi qu'à l'utilisation correcte de la voie publique. Cette action est également menée auprès des écoles avec la collaboration de l'ASBL Pro Vélo.

L'équipe des gardiens de la paix se compose de 16 agents, dont 6 sont affectés principalement aux parcs communaux. Parmi les dix autres, chargés essentiellement de l'espace public, cinq recourent de façon régulière au vélo dans le cadre de leur travail. Le recrutement des deux postes encore à pourvoir est actuellement en cours.

La commune bénéficie de plusieurs subsides pour l'accomplissement de ces missions de prévention. Le Plan stratégique de sécurité et de prévention et le Plan de prévention et de proximité de la Région bruxelloise prévoient pour 2017 l'octroi des montants respectifs de 1.044.081 € et de 167.000 €, un subside supplémentaire de 11.412 € étant accordé pour l'augmentation du contingent. La Région a accordé en outre un montant de 11.690 € destiné à encourager l'accompagnement de rangs vélo. Ce subside a permis l'achat de casques et de vélos d'enfant d'occasion qui ont été mis à la disposition des écoles.

Toutefois, la formation vélo des enfants scolarisés à Uccle demeure une prérogative des établissements scolaires deux-mêmes. Actuellement, 7 écoles bénéficient du soutien de l'ASBL Pro Vélo pour l'apprentissage du brevet vélo. Si d'autres écoles primaires présentes sur le territoire ucclais souhaitaient

s'inscrire dans cette démarche, l'équipe actuelle, accaparée par sa mission principale de présence visible dans l'espace public, ne serait pas suffisante.

M. le Président est tout à fait favorable à l'étude d'autres alternatives telles que l'implication des parents ou de cyclistes actifs dans le Gracq.